

ECO'TRONICS, tout juste commencé et déjà un succès !!!

L'action collective régionale ECO'TRONICS d'un coût total de 440 102€, portée et financée par l'association JESSICA France, et ses partenaires tels que la DRIRE Ile-de-France, l'ADEME, le Réseau de Développement Technologique d'Ile-de-France et la CRCI Ile de France apportera aux PME adhérentes à cette démarche **des réponses concrètes et individualisées face aux réglementations environnementales : DEEE, RoHS et surtout EuP qui va généraliser l'éco-conception dans les entreprises.**

I. LE CONTEXTE INDUSTRIEL ET REGLEMENTAIRE D'ECO'TRONICS

Tous les domaines sont concernés par la demande croissante de produits plus respectueux de l'environnement. Avec l'entrée en vigueur des directives DEEE¹ et ROHS², l'industrie de l'électronique a été fortement sollicitée. De profonds changements dans la conception et la fabrication de ses produits sont nécessaires, afin de les mettre en conformité et/ou de répondre aux attentes du marché. La pression réglementaire est amenée à s'intensifier avec la nouvelle Directive Cadre EUP qui va établir un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables à tous les produits consommant de l'énergie.

Aujourd'hui, si les grandes entreprises ont anticipé leurs applications, par manque de moyens et d'information, beaucoup de PME n'ont pu faire de même. Et pourtant, la PME est un maillon incontournable de la chaîne de la valeur. Elle doit aussi intégrer ces exigences réglementaires mais elle possède certains freins tels que la veille réglementaire, le temps et les moyens.

ECO'TRONICS fournit une réelle opportunité aux PME d'initier des actions d'innovation sur leurs produits au regard des nouvelles exigences environnementales.

Cette démarche leur permettra de renforcer leur compétitivité et leur apportera une réelle différenciation par rapport aux produits d'importation.

¹ Directive DEEE prévoit la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

² Directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances) relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE).

2. LE FIL CONDUCTEUR D'ECO'TRONICS : L'ECO-CONCEPTION

Les actions d'éco-conception consistent à optimiser les solutions techniques, industrielles et logistiques, de manière à **réduire les impacts environnementaux** et à **conserver la qualité du produit**. L'éco-conception est une démarche qui fait évoluer les concepts de conception pratiques « classiques » et dont l'objectif est de trouver le meilleur équilibre entre les contraintes techniques, économiques, marketing et environnementales.

L'éco-conception nécessite d'avoir une **approche globale dite cycle de vie** du produit.

Toutes les phases de la vie du produit doivent être prises en compte, depuis l'extraction des matériaux utilisés et jusqu'à la fin de vie du produit (ex : recyclage) (cf. figure 1).

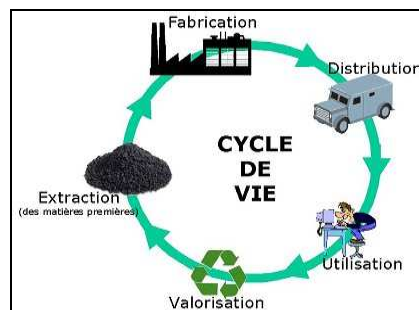


Figure 1 : Cycle de vie d'un produit

En comptabilisant, à chaque étape de la vie du produit, les consommations et émissions, la démarche permet d'identifier les impacts environnementaux majeurs (ex d'impact : pollution de l'air, de l'eau, des sols, production des déchets).

Cette vision globale des phases de vie et des problèmes environnementaux permet **d'éviter les transferts de pollution** (cf. figure 2). C'est ainsi que l'on vérifie que l'amélioration d'une étape du cycle de vie ne se fait pas au détriment d'une autre.

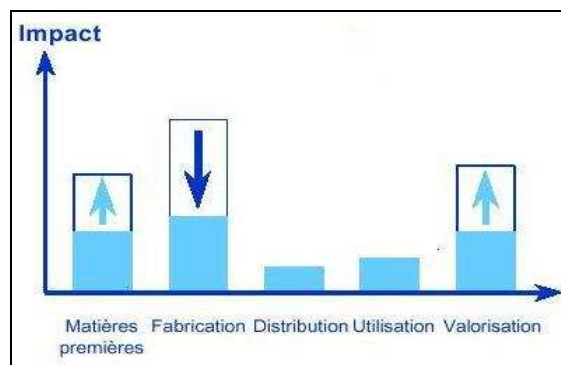


Figure 2 : Transferts de pollution

3. LA MISE EN ŒUVRE D'ECO'TRONICS DANS LES PME

Depuis son lancement en décembre 2006, *plus de 60 PME ont participé aux 3 séminaires de présentation d'ECO'TRONICS*. La forte fréquentation de ces séminaires révèle l'intérêt croissant des PME concernant les questions environnementales et démontre leurs attentes quant à des projets de soutien dans ce domaine.

• **Un prédiagnostic GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.** Pour les PME intéressées par ECO'TRONICS, la première étape consiste à faire un prédiagnostic avec un expert consultant afin d'identifier leurs besoins et de définir un plan d'actions personnalisé. Des accompagnements d'experts fortement subventionnés sont alors proposés. Il s'agit de prestations d'accompagnement organisationnel, de réalisation d'éco-bilans, d'aide à la reconception, d'aide à la valorisation des éco-produits et des améliorations concédées et enfin à la mise en œuvre de tests et de contrôles sur les produits. *12 entreprises ont déjà bénéficié d'un prédiagnostic et se sont vues prescrire un programme adapté à leurs besoins vis-à-vis des problématiques environnementales.*

• **Des formations-actions à l'éco-conception GRATUITES** sont dispensées aux PME. Elles s'appuient sur *l'outil ECO'TRONICS* qui permet d'identifier de manière simplifiée les points faibles environnementaux d'un produit électronique et met en évidence les grands axes de la stratégie environnementale que devrait adopter l'entreprise.

• **Un plan d'actions personnalisé pour chaque PME et subventionné à hauteur de 64% par l'action.** *67 jours d'accompagnement ont d'ores et déjà été attribués à 12 PME.* Elles bénéficient d'accompagnements organisationnels, d'éco-bilans et d'actions portant sur l'éco-communication.

Les **accompagnements organisationnels** permettent de mettre en œuvre des actions simples dans les PME pour qu'elles progressent sur le plan de la gestion environnementale (ex : réalisation de fiches de fin de vie, rédaction d'un chapitre « environnement » dans les spécifications techniques à destination des fournisseurs).

L'**éco-bilan** est une évaluation environnementale comparative de deux produits qui est effectuée grâce à l'outil EIME, distribué par la société CODDE et référencé pour la FIEEC (www.codde.fr). La modélisation des produits avec EIME permet de mesurer les améliorations réalisées en chiffrant les économies pour l'environnement. La figure 3 ci-dessous représente un diagramme dans lequel est illustrée la comparaison d'un cas d'étude par rapport à un cas « cible ». Le produit le moins polluant vient se positionner au centre du diagramme, son empreinte environnementale étant la plus petite.

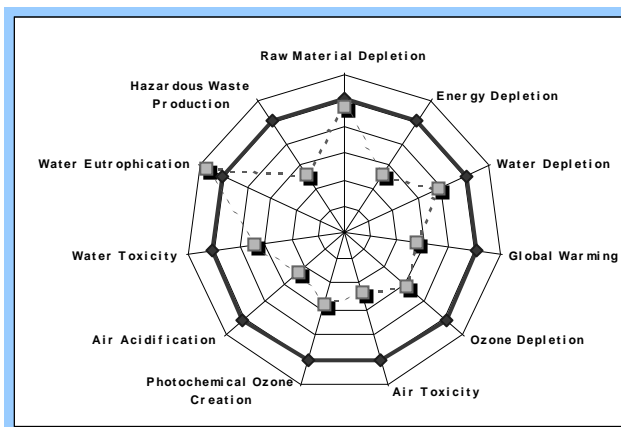


Figure 3 : Diagramme de comparaison des impacts environnementaux de 2 produits

L'**éco-communication** permet de valoriser les résultats obtenus sur le produit éco-conçu en mettant en avant ses atouts au regard des clients. Elle permet par exemple d'aboutir à une déclaration environnementale produit.

• **Des accompagnements collectifs sont également dispensés.** Pour compléter cette démarche d'accompagnement des PME, des ateliers thématiques sur les directives DEEE et ROHS sont proposés et subventionnés à hauteur de 50%.

Des **ateliers DEEE** d'une demi-journée sont organisés pour faire le point sur la réglementation et sur la déclaration au registre, pour cerner les obligations des fabricants et des producteurs, pour acquérir les éléments nécessaires à l'intégration d'un principe d'éco-conception dans l'entreprise. *12 entreprises en ont déjà bénéficié.*

Des **formations ROHS** sont proposées par l'IFTEC (www.iftec.fr). 2 formations sont éligibles : soit le stage n°6 « Brasage sans plomb », soit le stage n°15 « Brasage au fer et qualité des joints ».

Des **séminaires éco-conception GRATUITS** sont aussi proposés aux PME. Le premier aura lieu lors du forum de l'électronique au mois de septembre 2007 et portera sur les avantages concurrentiels des produits respectueux de l'environnement.

Les prestations d'ECO'TRONICS sont destinées aux entreprises industrielles ou de services à l'industrie, exerçant leurs activités en Ile-de-France et respectant les critères européens de définition des PME PMI. (Nombre d'employés < 250, non détenues par un groupe et ayant un CA < 40 M€).

Pour en savoir plus : www.ecotronics.fr

JESSICA France :
Valérie BEAUTRU ; Michel ROBIOLLE
Tél. 01 69 08 40 63
valerie.beautru-frain@cea.fr; michel.robiole@cea.fr

CODDE
Linda LESCUYER
Tél. 01 45 05 70 67
llescuyer@codde.fr